



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Saisir le médiateur de sa banque

[Accéder au Modèle de document](#)

Permet d'écrire au médiateur désigné par sa banque en cas de litige non résolu avec son agence ou le service clientèle.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R10195>